

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	SAFEBLEND SANIBLEND CITRIC
Autres moyens d'identification:	SRCX, SRCP
Usage du produit/Description:	Désinfectant, Nettoyant, Désodorisant
Restrictions d'utilisations:	POUR USAGE INDUSTRIEL/INSTITUTIONNEL, EN HÔPITAL, EN GRANGE, EN ÉTABLISSEMENT ALIMENTAIRE ET DOMESTIQUE SEULEMENT
Identificateur du fournisseur initial:	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray-Lawson Anjou, Quebec, Canada H1J 1Z2 Phone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	(613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est régi par le règlement sur les Aliments et Drogues et non par le SIMDUT

2b Éléments d'étiquetage

Symbole: Sans objet.

CONSEILS DE PRUDENCE:

TENIR À L'ÉCART DES ENFANTS. Se laver les mains après toute manipulation. Éviter le contact avec des alcalins forts. Éviter le contact avec les yeux.

PREMIERS SOINS:

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin.

Peau: Rincer à l'eau.

Yeux: Rincer les yeux avec de l'eau en cas de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Pour la consultation médicale, amener avec vous le contenant, l'étiquette, ou le nom du produit et son Identification Numérique de Drogue (DIN).

Mention d'avertissement: Voir sous conseils de prudence.

Mention de danger: Voir sous conseils de prudence.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Alcool éthyloxy	68991-48-0	≤1	Irritation oculaire catégorie 2
Acide citrique	77-92-9	3-7	Irritation oculaire catégorie 2; Irritation cutanée catégorie 2

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4a Description des premiers soins:

Contact oculaire: Rincer délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. En présence de verres de contact, les retirer si possible, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin si les irritations persistent.

Contact cutané: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin si des irritations apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: Aucun effet attendu.

Ingestion: Faire boire beaucoup d'eau si la personne est consciente. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement.

4b Symptômes et effets les plus importants

Yeux: Peut causer une irritation, des rougeurs, des larmes et une sensation de brûlure.

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une irritation.

Inhalation: Aucun effet attendu.

Ingestion: Peut causer une irritation.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Pas de traitements spéciaux. Voir l'avis au médecin à la section 2.

SECTION 5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction déconseillés: Inconnu

5b Dangers spécifiques du produit:

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement: De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Protection personnelle: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer un brouillard du produit. Ne pas ingérer. Assurer une aération et une ventilation suffisante. Risque de glisser en cas de déversement du produit. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pour les gros déversements, pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention: le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales: Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux. Voir section 2 pour les détails.

7b Exigences en matière d'entreposage sécuritaire:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé, à une température se situant entre 15° et 30°C, à l'abri des rayons du soleil. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

7c Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Éviter le contact avec du javellisant et du peroxyde. Aucune autre incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle:

	Valeur Moyenne Pondérée (VEMP) Ontario	Valeur d'exposition de courte durée (VECD) / Plafond Ontario	Notations
Aucun ingrédient réglementé	Non établie	None établie	

8b Mesures d'ingénierie:

Non requis

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires: Non requis.

Protection de la peau et autre équipement de protection: Des bottes imperméables en cas de grosse fuite. Des gants en caoutchouc.

Protection des yeux / du visage: Il est suggéré de porter des lunettes de sécurité en cas de contact possible avec les yeux.

Commentaires sur l'hygiène générale: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:	Liquide incolore, sans odeur
Seuil de l'odeur:	P/D
pH:	1.80-2
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100°C
Point d'éclair:	Aucun jusqu'à ébullition
Taux d'évaporation (n-BuAc=1):	0.4 (eau)
Inflammabilité	Non applicable
Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume):	Sans objet
Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume):	Sans objet
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux chocs:	Non sensible.
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Non sensible.
Tension de vapeur:	20 mm Hg (eau)
Densité de vapeur:	0.6 (eau)
Densité relative:	1.0g/cm ³ @20°
Solubilité:	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	P/D
Température d'auto-inflammation:	P/D
Température de décomposition:	P/D
Viscosité:	< 100 cps @ 25 °C

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité: Pas connue

10b Stabilité chimique: Stable entre 15° et 30°C, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses:

Peut réagir en contact avec les acides forts et les oxydants puissants.

10d Conditions à éviter:

Éviter le contact avec les acides forts, les bases fortes, et les oxydants puissants.

10e Matériaux incompatibles:

Éviter le contact avec les alcalins forts, les matières réductrices fortes, les acides forts et les oxydants puissants.

10f Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs d'eau et d'oxygène, oxydes de carbone et d'azote, ammoniacque et autres gaz irritants.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Yeux, peau et ingestion.

Yeux: Peut causer une irritation, des rougeurs, des larmes et une sensation de brûlure.

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une irritation.

Inhalation: Aucun effet attendu.

Ingestion: Peut causer une irritation.

Cancérogénicité: Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction: Non disponible

Sensibilisation de la peau: Non sensibilisant selon OECD 406

Sensibilisation des voies respiratoires: Non disponible

Matières synergiques: Non disponible

Autres dangers importants: Non disponible

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL50 est supérieure à 10,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux. Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité:

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur EC50	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	70.1 mg/L	48H	P/D
Acide citrique	600-800 mg/L	96H	P/D

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur EC50	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	5.3 mg/L	48H	P/D
Acid citrique	600-800 mg/L	48H	P/D

TOXICITÉ (Algues)	Valeur EC50	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	N/D	N/D	P/D
Acide citrique	12.000 mg/L	96H	P/D

12b Persistance et biodégradation:

Le produit est biodégradable

12c Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible

12d Mobilité dans le sol:

Non disponible

12e Autres effets nocifs:

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, sur la couche d'ozone, potentiel de génération d'ozone d'origine photochimique, perturbation endocrinien, réchauffement climatique) ne pourrait survenir de par l'utilisation de ce produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éviter la contamination des aliments. Rincer à fond le contenant avant élimination. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences municipales, provinciales et territoriales. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés ainsi que le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

SECTION 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada: Non réglementé.

Numéro UN: S/O

Appellation réglementaire: S/O

Classe de danger: S/O

Groupe d'emballage: S/O

Dangers environnementaux: S/O

Transport en vrac: S/O

Précautions spéciales: S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT: Ce produit a été classé conformément aux critères de classification de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIST (DSL)

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision: 2021-10-14

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Limites d'exposition professionnelle requises en vertu du règlement 833 sur les lieux de travail de l'Ontario
3. Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
4. Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) site web

Abbreviations:

ACGIH	Conférence des Hygiénistes industriels du Gouvernement Américain
CAS	Service de Dénomination des Substances Chimiques
CEPA	Législation Canadienne sur la Protection de l'environnement
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Système d'Information sur les Matières Dangereuses
HSDB	Banque de Données sur les Substances Dangereuses
IARC	Agence International pour la Recherche sur le Cancer
LIS	Liste Intérieure des Substances
NFPA	Association Nationale pour le Protection contre les Incendies
NIOSH	Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP	Programme National de Toxicologie (U.S.A.)
OSHA	Administration de la Santé et la Sécurité au travail (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Limite d'Exposition Admissible
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la FDS